Grand Est ASSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRANG

Publié le 26 juillet 2022

DPR n° 2022-DELG-0053

LE PRÉSIDENT

JEAN ROTTNER

Strasbourg, le 7 6 JUIL 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu le Règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu le Règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu le Règlement (UE) n° 1310/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 :

Vu l'article 78 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles n° 2014-58 du 27 janvier 2014

Vu le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;

Vu les délibérations n° 49-13 du Conseil régional d'Alsace en date des 19 et 20 décembre 2013 et n° 634-14 de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 11 juillet 2014 demandant à exercer la qualité d'autorité de gestion du programme de développement rural Alsace 2014-2020 ;

Vu le courrier du Préfet de la Région Alsace du 1^{er} septembre 2014 arrêtant à la date du 1^{er} septembre 2014 le transfert à la Région Alsace de l'autorité de gestion du programme de développement rural Alsace 2014-2020;

Vu la convention conclue le 31 décembre 2014 entre la Région Alsace, l'Etat et l'Agence de services et de paiement (ASP) relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Alsace modifiée ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature DPR n°2022-DELG-0049 du 15 juillet 2022.

Région Grand Est _

DECIDE

Article 1

Monsieur le Président du Conseil Régional Grand Est donne délégation de signature, pour les dispositifs énumérés à l'article 2 et à l'effet de signer les actes visés à l'article 3, aux agents de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT 67) suivants :

Les spécimens des signatures des délégataires sont recueillis dans l'annexe 1.

Prénom NOM	Fonction		
Nicolas VENTRE	Directeur Départemental des Territoires		
Lisa WILLIAMS	Directrice Départementale des Territoires Adjointe		
Agnès HARDY	Cheffe du Service Agriculture		
Florence BALKÉ	Adjointe à la Cheffe du Service agriculture		
Céline ALBRECHT (HENNI)	Adjointe au Chef de l'unité "Foncier agricole, transmission et modernisation des exploitations"		
Daphné LE LAY	Cheffe de l'unité agriculture, environnement et territoires		
Isabelle MATTEL	Gestionnaire des aides aux investissements productifs environnementaux (PCAE)		
Véronique PACELLA	Gestionnaire prédation		
Thierry KUHM	Gestionnaire des aides aux investissements productifs environnementaux (PCAE)		
Corinne PETER	Gestionnaire DJA		
Aurélien JEANLEBOEUF	Chargé de mission Hamster, MAEC bio et prédation		
Mathilde LERMINIAUX	Cheffe du Service de l'Environnement et des Risques (SER)		
Néjib AMARA	Adjoint au chef de service de l'Environnement et des risques (SER)		
Claudine BURTIN	Cheffe du Pôle Milieux Naturels & Espèces, (SER)		
Jacques WENTZ	Adjoint à la Cheffe du Pôle Milieux Naturels & Espèces (SER)		
Guy BOUDIMBOU	Chef de l'unité espaces espèces (SER)		
Damien WAEFFLER	Chargé de mission espaces espèces au service Environnement et risques		
Guillaume PACE	Chargé de mission espaces espèces au service Environnement et risques		

Article 2:

Pour la mise en œuvre du programme de développement rural Alsace 2014-2020 et conformément à la convention Région-Etat-ASP du 31 décembre 2014 modifiée, les types d'opération concernés sont les suivants :

Mesure	Sous-mesure / Type d'opération	
Mesure 10 - Agroenvironnement - climat	1001 - Paiements au titre des engagements agroenvironnements et climatiques	oui
Mesure 11 - Agriculture biologique	1101 - Conversion à l'agriculture biologique 1102 - Maintien à l'agriculture biologique	oui
en faveur des zones soumises à des	1301 - Paiements compensatoires pour les zones de montagne 1302 - Paiements compensatoires pour les zones visées à l'article 31.5	oui

^(*) Système intégré de gestion et de contrôle

Mesure	Sous-mesure/Type d'opération	Appartenance au SIGC
Mesure 4 - Investissements physiques	0401A - Investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage 0401D - Investissements productifs environnementaux 0401E - Investissements productifs énergétiques et climatiques 0403G - Investissements pour l'amélioration de la desserte forestière 0403H - Investissements dans les infrastructures agricoles 0404I - Investissements non productifs	non
Mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	0601A - Dotation jeunes agriculteurs (DJA)	non
Mesure 7 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	Services de ovation des 0706D - Animation des documents de gestion des ovation des 0706E - Contrats Natura 2000	
Mesure 10 - Agroenvironnement - climat	1002 - Aide à la conservation ainsi qu'à l'utilisation et au développement durable des ressources génétiques en agriculture	non

Article 3:

La présente délégation de signature porte sur les actes suivants :

- les actes et documents liés à la réception et à l'instruction des demandes d'aide relevant des dispositifs cités à l'article 2, notamment accusés de réception, demandes de pièces complémentaires, rapports d'instruction, décisions défavorables ou informations des demandeurs inéligibles et des demandeurs non sélectionnés, à l'exception de la décision initiale d'attribution d'aide;

- les actes et documents relatifs à l'instruction des demandes de paiement, notamment la certification de service fait ;
- les avenants ou décisions modificatives pour les dossiers relevant des dispositifs cités à l'article 2 dès lors qu'il n'y a pas de modification substantielle de l'économie générale des projets concernés, notamment modifications du plan de développement de l'entreprise pour les dossiers d'installation, corrections surfaciques pour les dossiers MAE, adaptations techniques, réalisations partielles, changements de forme juridique du bénéficiaire ; les courriers d'annulation ;
- les actes de saisie et de validation dans les systèmes informatiques dédiés au FEADER (notamment OSIRIS et ISIS) relatifs notamment à l'enregistrement des engagements juridiques et aux autorisations de paiement dématérialisées ;
- les actes et documents liés aux procédures de contrôle en dehors des décisions de déchéance de droits.

Article 4:

Chacune des signatures apposées sur les actes et documents visés à l'article 3 porte la mention suivante : « Par délégation de Monsieur le Président du Conseil Régional Grand Est, [prénom-nom-fonction] ».

Article 5:

La présente décision concerne la période de programmation 2014-2020 faisant l'objet de la convention Région-Etat-ASP du 31 décembre 2014 relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Alsace modifiée.

Article 6:

L'arrêté portant délégation de signature DPR n°2022-DELG-0049 du 15 juillet 2022 est abrogé.

Article 7:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Région Grand Est et Monsieur le Directeur départemental des territoires du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de la Région et dont ampliation sera transmise :

- au Préfet de la Région Grand Est,
- au Directeur Régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- au Payeur de la Région Grand Est,
- au Directeur régional de l'Agence de services et de paiement,
- à l'ensemble des agents nommés dans l'article 1.

Le Président du Conseil Regional Jean ROTTNER

ANNEXE 1

Prénom NOM	Fonction	Signatures
Nicolas VENTRE	Directeur Départemental des Territoires	
Lisa WILLIAMS	Directrice Départementale des Territoires Adjointe	June
Agnès HARDY	Cheffe du Service Agriculture	CA TON
Florence BALKÉ	Adjointe à la Cheffe du Service agriculture	7. Balké
Céline ALBRECHT (HENNI)	Adjointe au Chef de l'unité "Foncier agricole, transmission et modernisation des exploitations"	Alle
Daphné LE LAY	Cheffe de l'unité agriculture, environnement et territoires	- leks
Isabelle MATTEL	Gestionnaire des aides aux investissements productifs environnementaux (PCAE)	Natto &
Véronique PACELLA	Gestionnaire prédation	A
Thierry KUHM	Gestionnaire des aides aux investissements productifs environnementaux (PCAE)	k
Corinne PETER	Gestionnaire DJA	Church
Aurélien JEANLEBOEUF	Chargé de mission Hamster, MAEC bio et prédation	July
Néjib AMARA	Adjoint au chef de service de l'Environnement et des risques (SER)	4WAMON.
Mathilde LERMINIAUX	Cheffe du Service de l'Environnement et des Risques (SER)	

Prénom NOM	Fonction	Signatures
Claudine BURTIN	Cheffe du Pôle Milieux Naturels & Espèces, (SER)	Bust
Jacques WENTZ	Adjoint à la Cheffe du Pôle Milieux Naturels & Espèces (SER)	(Sant
Guy BOUDIMBOU	Chef de l'unité espaces espèces (SER)	
Damien WAEFFLER	chargé de mission espaces espèces au service Environnement et risques	Masfler
Guillaume PACE	chargé de mission espaces espèces au service Environnement et risques	PACP